

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du 06 octobre 2011,
- Bilan du forum DEM2O et du Salon des Formations à Valenciennes,
- Point sur les effectifs,
- Conventions,
- Transformation du DRT de l'ENSIAME en DRTu,
- Projet de création d'un module libre « Défense »,
- Subvention FSDIE,
- Tableau récapitulatif des subventions accordées dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Président,
- Modalités de contrôle continu,
- Evaluation des enseignements,
- Questions diverses.

La séance débute à 14 h 00 et le conseil est présidé par Monsieur Abdelhak Kabila, Vice Président de l'Université.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

### **I. Approbation du compte-rendu du 06 octobre 2011**

Monsieur Goutin s'interroge sur l'utilisation du terme « possible » repris page 4 paragraphe g, au sujet de l'arrêté d'août 2011 sur la licence. Il est répondu de manière positive à sa question.

Madame Truffert intervient sur le passage concernant l'indexation des ressources numériques au sujet desquelles il faut introduire la notion de « ressources pédagogiques ». Il est fait droit à sa demande d'introduire une explication complémentaire sur ces ressources pédagogiques.

Un paragraphe complémentaire est inséré au 6<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour. Il reprend les propos qu'elle a tenus.

Ces corrections apportées, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **II. Bilan du forum DEM2O et du Salon des Formations à Valenciennes**

Madame Hélène Caron explique que le dernier forum DEM2O a connu un vif succès avec 2 500 visiteurs accueillis pour 200 exposants.

Le partenariat noué avec les collègues et les lycées a porté ses fruits. Plus de 19 établissements se sont mobilisés.

Les frais de transport ont été partagés entre notre établissement et les lycées et collèges.

Pour ce qui concerne le salon des formations qui s'est tenu le vendredi 18 novembre 2011 à Fort Minique à Valenciennes, il a été constaté une légère baisse de fréquentation par rapport aux années précédentes (2009 et 2010 ) malgré de bons supports de communication.

L'année 2012 verra sans doute ce salon des formations migrer vers un autre lieu.

Madame Caron profite de l'occasion pour annoncer d'autres évènements :

- journée portes ouvertes : samedi 11 février 2012
- salon de la formation continue : 16 et 17 mars 2012.

Monsieur Hamroun demande si notre site web annonçant ces évènements est accessible et consulté par les établissements partenaires. Il lui est répondu de manière positive.

### **III. Point sur les effectifs étudiants**

Monsieur Bouchez, Directeur de la DEVE, annonce qu'à la date du 18 novembre dernier, nous enregistrons 9 486 étudiants inscrits dont 8 277 en formation initiale.

Ce nombre est strictement équivalent à celui constaté l'année dernière à la même date (9 485).

Les étudiants de nationalité étrangère sont plus nombreux à ce jour : 786 pour 691 le 19 novembre 2010.

Les inscriptions par le web ont été encouragées et rendues obligatoires pour les entrées en formations sélectives.

4 446 étudiants ont ainsi eu recours à ce mode d'inscription entre juillet et octobre, soit un nombre double de celui enregistré lors de la campagne précédente.

A la suite de cet exposé, Monsieur Piechowiak pose une question sur les emplois du temps des étudiants et des enseignants et sur les dates de rentrée pédagogique.

Il lui est répondu qu'il y aura lieu l'année prochaine d'envisager pour les niveaux de formation L et M une date butoir d'inscription administrative des étudiants.

Monsieur Leleu s'interroge sur l'accès aux services des étudiants apprentis (ENT, délivrance de la carte d'étudiant... ). Il est rejoint sur ce thème par Madame Follet.

Il a été constaté une plus grande réactivité pour l'accès à ces services avec la possibilité pour les apprentis d'accéder à un ENT temporaire jusqu'au 15 novembre.

Cette problématique est liée à l'inscription de ces étudiants par le biais de bons de commande et de factures internes.

Monsieur Sénéchal demande si la situation des boursiers sur critères sociaux à taux zéro peut avoir une incidence sur notre dotation.

La réponse est négative, le Ministère abonde la dotation quelque soit le taux de bourse servi.

Monsieur Sénéchal et Madame Truffert questionnent ensuite sur la globalisation des crédits affectés aux Universités.

Sur ce dernier point, Monsieur Kabila répond que plusieurs établissements d'enseignement supérieur connaissent des difficultés dans ce registre. A l'université de Valenciennes, un point de présentation de cette affaire a été fait lors d'un dernier bureau.

#### **IV. Conventions**

##### **a) Convention de coopération avec le Greta du Hainaut Cambrésis à Anzin**

L'objectif de cette coopération entre l'UVHC et le Greta précité est de contribuer à la lutte contre le décrochage des étudiants de l'Université.

Il est proposé aux étudiants concernés des entretiens personnalisés et des ateliers de remédiation.

Le Greta Hainaut Cambrésis intervient donc à titre de partenaire de l'UVHC.

Des permanences ont lieu sur les sites de Maubeuge et de Cambrai. L'université, pour cette prestation, s'engage à régler 4 735 €.

Monsieur Goutin demande combien d'étudiants sont potentiellement concernés par cette opération.

Monsieur Sénéchal répond que c'est une action qui doit répondre à une charge ponctuelle de travail.

A ce jour, 13 entretiens ont déjà été réalisés par le Greta.

##### **b) Convention de partenariat entre l'IAE et l'entreprise Manpower**

Cette convention de partenariat présentée par Monsieur Leleu, directeur de l'IAE doit contribuer à l'insertion professionnelle des étudiants de cet institut.

Monsieur Leleu profite de cette présentation pour rappeler que 85 % du budget de l'IAE provient de fonds extérieurs et que 9 mois après l'obtention d'un diplôme, le taux d'insertion des anciens étudiants est de 100 %.

La société Manpower a donc souhaité s'associer à l'IAE et apporter son expertise et sa contribution sur des contrats d'emplois.

Les modalités de service sont développées dans la convention aujourd'hui présentée.

Par ailleurs, l'IAE mettra à disposition des salles et locaux pour participation à des forums des métiers du tertiaire.

Le gala de l'IAE sera également subventionné par cette entreprise qui versera aussi de la taxe d'apprentissage.

Adoption à l'unanimité.

### c) Convention avec l'IRA de Lille

Monsieur Cherrier, directeur de l'IPAG, présente cette convention relative à la mise en place d'une classe de préparation intégrée (CPI) pour le concours externe d'entrée à l'IRA de Lille.

Cette CPI est hébergée dans les locaux de l'IRA. Trois IPAG se partagent les enseignements : Lille 2, Nanterre, Valenciennes.

Le paiement des heures est effectué par le Ministère de la fonction publique et de la Réforme de l'Etat dans le cadre de la dotation de l'IPAG.

Adoption à l'unanimité.

### d) Les cordées de la réussite

L'ENSIAME est partenaire de cette opération qui a déjà été annoncée en CEVU et qui, pour la circonstance, intéresse le lycée Ernest Couteaux de Saint Amand les Eaux, en plus des lycées de l'Escaut de Valenciennes et Kaestler de Denain déjà concernés ainsi que 7 collèges du valenciennois.

Cette convention permet d'officialiser la procédure et de répartir les tâches, obligations et responsabilités.

Monsieur Goichot questionne sur les effectifs concernés. Il lui est répondu que 12 étudiants de l'ENSIAME se sont investis jusqu'à présent.

Cependant, il peut exister des variables puisque l'opération n'a pas encore véritablement commencé au lycée de l'Escaut.

Adoption à l'unanimité.

## V. Règlement des examens

Monsieur Kabila rappelle l'article 16 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence. Il y est relevé qu'il ne peut exister de note éliminatoire et que la compensation entre deux semestres consécutifs de la même année universitaire devient un droit.

Monsieur Kabila ne peut pas présenter le document produit par la FDEG puisque ce point sera traité prochainement par le conseil de cette composante mais il annonce que la réforme est déjà appliquée dans le sens indiqué.

### a) Règlement des examens de l'IPAG

Monsieur Cherrier explique que la compensation pour la **licence d'administration publique** est intégrée au niveau des deux semestres de ce diplôme obtenu en une année. Le conseil de l'IPAG a entériné ce choix lors de sa dernière séance

Le **diplôme universitaire d'administration générale** est également en adéquation avec cette réforme.

## b) Règlement des examens de la FLLASH

Madame Sforzin explique que le conseil de la FLLASH s'est approprié cette question le 29 septembre pour que le règlement des examens de la FLLASH, dans son article 14, soit en conformité avec l'article 16 du décret d'août 2011.

Il y a donc désormais compensation entre deux semestres de la même année universitaire pour les étudiants de la FLLASH.

## c) Règlement des examens de l'ISTV

Madame Follet indique que l'article 6 de la réglementation pédagogique en cycle licence tient compte des obligations du décret d'août 2011.

Après ces présentations, Monsieur Maurel Swan s'interroge sur l'utilité de la référence à l'arrêté et au décret de 2002 sur la licence.

Monsieur Kabila demande à ce que les décrets de 2002 et 2011 soient tous deux mis en référence étant donné qu'ils sont complémentaires.

Monsieur Goichot indique que le choix des mots et des verbes est important au niveau de l'article 16 du décret. Il lit que la compensation est « organisée » selon les termes du rédacteur de cet article. Cela signifie-t-il que cette compensation est automatique ?

Monsieur Raviart s'interroge aussi sur les compensations lorsqu'il y a écart de moyennes du type 12/20 et 08/20.

Madame Follet ajoute que les étudiants de son institut ont compris le caractère automatique de la compensation induit par le texte ministériel.

Monsieur Cherrier précise qu'en droit, le présent de l'indicatif vaut injonction et s'il est écrit « que si la compensation est organisée », cela signifie qu'elle doit être appliquée.

Monsieur Hamroun partage ce point de vue.

Monsieur Goichot poursuit en regrettant de ne pas avoir vu le texte proposé par la faculté de droit, d'économie et gestion et estime qu'après relecture attentive, certains points du règlement d'examens de la FLLASH contredisent le règlement général d'examen de l'Université.

Madame Follet s'interroge sur les conséquences négatives d'une compensation pour un semestre racheté en ce qui concerne les acquis d'enseignement de la part des étudiants dans cette situation qui devront néanmoins et malgré la compensation, poursuivre leurs efforts.

Monsieur Kabila demande que les membres du CEVU se prononcent sur l'automatisme de la compensation entre deux semestres consécutifs.

Adoption à l'unanimité.

Il est ensuite passé au vote des règlements de composantes présentés.



Monsieur Goichot revient sur le règlement de la FLLASH, article 16, 2<sup>ème</sup> phrase : « aucun quorum n'est requis ».

Madame Sforzin répond que cet article n'a pas été réactualisé lors du conseil de faculté de septembre. Elle propose que cet article soit mis en conformité avec le règlement général de l'Université.

Sous réserve de la mise en conformité du règlement de la FLLASH et de la présentation du règlement des examens de la FDEG qui sera transmis ultérieurement aux conseillers, les autres règlements d'examens des facultés sont adoptés à l'unanimité.

La discussion porte ensuite sur les seuils et les notes éliminatoires, par exemple les notes de natation pour les étudiants qui ne savent pas nager ou la note de stage pour la filière APA.

Monsieur Kabila répond qu'il a pu lire des réactions de la CPU à ce sujet et que le réseau des vice-présidents CEVU s'est inquiété de cette question.

Le directeur de cabinet du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a apporté des précisions par lettre. Ce courrier a été adressé aux directeurs de composantes.

## **VI. Transformation du DRT de l'ENSIAME en DRTu**

Le projet est présenté par Monsieur Jean-Claude Kastelik, enseignant à l'ENSIAME qui annonce que le diplôme de DRT s'éteindra en 2012 mais l'ENSIAME a souhaité poursuivre ce type de certification qui deviendra donc un diplôme de recherche technologique universitaire (DRTu). Ce DRTu sanctionne 18 mois d'exercice en entreprise.

L'ENSIAME a présenté 150 diplômés depuis la session 2000 sous l'ancienne version à raison de 10 à 13 lauréats par an avec un taux d'insertion professionnelle hautement satisfaisant et une embauche qui se fait en majorité dans les entreprises où a eu lieu le stage.

Ce diplôme continuera à avoir un impact positif sur la recherche universitaire avec dans la continuité, des thèses de doctorat qui pourront être soutenues. (20 thèses soutenues à ce jour)

Ce diplôme regarde de manière quasi exclusive vers l'Allemagne. Le vivier est constitué par les ingénieurs de l'ENSIAME en fin d'études.

L'étudiant doit rédiger un mémoire qu'il soutient avec le responsable du DRTu et un personnel de l'entreprise où il exerce.

Le statut du candidat au DRT est donc celui d'un étudiant de l'UVHC associé au statut de salarié d'une entreprise.

Madame Truffert s'interroge sur les droits de bibliothèque. Il lui est répondu qu'ils sont calqués sur ceux d'un master.

Monsieur Sénéchal voudrait des précisions sur l'avenir des diplômés. On lui répond que les 10 étudiants de la session précédente ont tous été embauchés et qu'il existe avec ce diplôme une réelle insertion professionnelle.

Adoption à l'unanimité.

## **VII. Aménagement de deux masters : Automatique, Automobile et Moteurs Hybrides, Automatisation Intégrée et Système Homme Machine**

Madame Follet explique que les effectifs sont réduits pour ces deux masters (respectivement 7 et 5 étudiants en M1 pour les deux spécialités). Les spécificités seront donc gardées tout en regroupant certaines UE selon les tableaux proposés qui reprennent aussi les coefficients.

Madame Truffert demande ce qu'il est advenu du cours de technologie web. Madame Follet lui répond que ce module a été supprimé.

Adoption à l'unanimité.

## **VIII. Subvention FSDIE**

Monsieur Kik, Président de la FEV, intervient pour la subvention sollicitée de 10 000 € concernant l'organisation du 7<sup>ème</sup> séminaire national des élus étudiants qui se tiendra les 30 et 31 Mars ainsi que le 1<sup>er</sup> Avril 2012. Monsieur Kik rappelle que la FEV rassemble 18 associations étudiantes et qu'elle représente la 1<sup>ère</sup> association des étudiants de Valenciennes (intégrée dans la FAGE). Il est donc proposé d'organiser ce séminaire national à destination des étudiants élus dont le programme est : mieux connaître les obligations des élus, leurs activités, etc ...

Environ 250 à 300 élus étudiants sont attendus durant ces 3 journées. Le budget global s'élève à 21 000 € avec repas, logement, transport. La commission FSDIE a émis un avis favorable envers ce dossier.

Adoption à l'unanimité.

## **IX. Evaluation des enseignements**

Madame Sénéchal-Génie rappelle qu'un CEVU antérieur de 2008 avait émis un avis favorable à ce dispositif qui avait été complété par des procédures en 2009. Le logiciel utilisé est sphinx.

308 évaluations ont été proposées au niveau licence (160 étaient exploitables) et 437 évaluations ont eu lieu au niveau master et école d'ingénieurs (272 questionnaires exploitables). Le bilan 2010/2011 est en cours de réalisation. Parmi les points forts de ce dispositif, on relève que les composantes ont désormais intégré le processus. A l'inverse, parmi les points à améliorer, on relève des quantités de données trop importantes et des modalités trop complexes de passation de questionnaires.

Madame Sénéchal-Génie propose les 2 propositions d'évolution suivantes :

- allègement du contenu du questionnaire
- déconcentration d'une partie de traitement du dossier

La cellule formations et pédagogie coordonnera les évaluations dont il s'agit.

Monsieur Goichot s'interroge ensuite sur une partie du contenu des questionnaires obligatoires qui relève d'une évaluation d'unité d'enseignement puis il pose une question sur le déroulement de l'opération (« à quelle fréquence avez-vous assisté à cet enseignement, quid de la notion de travail personnel »).

En ce qui concerne le questionnaire facultatif Monsieur Goichot préférerait le qualificatif « adapté » plutôt que « suffisant » (au niveau du nombre des évaluations).

A la suite d'une question de Madame Truffert, Monsieur Kabila précise que les enseignants sont évalués sur leurs recherches et que l'évaluation des enseignements ne porte pas sur l'enseignant lui-même. Pour ce qui relève de l'initiative des composantes concernant ce dossier, Monsieur Kabila indique qu'il était nécessaire que les composantes possèdent un socle de questions qui répondent à des généralités pour remédier aux imperfections et afin d'augmenter le taux de réussite aux examens et le taux d'insertion professionnelle.

Madame Sénéchal-Génie ajoute qu'il est nécessaire également de rendre compte de l'évaluation des enseignements au CEVU. Madame Truffert pose une question sur l'échantillonnage et les réponses proportionnelles.

Mademoiselle Chloé Béglot qui a observé attentivement les questionnaires, recommande de ne pas les diffuser simultanément. Elle suggère de les proposer par le net. En ce qui concerne la question relative aux heures de travail par semaine, elle indique qu'il serait mieux de répartir les charges de travail sur le semestre puisque le travail des étudiants peut présenter des phases d'activités différentes. Monsieur Kabila répond que la régularité du travail personnel est un élément important. Madame Sénéchal-Génie revient sur l'évaluation mise en œuvre à l'ENSIAME et à la FSMS, ce qui représente beaucoup de questionnaires à remplir.

Monsieur Kabila résume donc les propositions de ce dossier :

- Nouvelle organisation déconcentrée
- Aide apportée par la cellule formation et pédagogie.
- Initiatives laissées aux composantes pour certaines questions

Adoption à l'unanimité.

#### **X. Tableau récapitulatif des subventions accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir au Président**

Madame Caouder intervient sur les fonds accordés aux appels à projets envers les associations étudiantes de l'UVHC au cours de l'année universitaire 2010/2011. Dans ce cadre, les subventions inférieures à 2 000 € ont été accordées par le Président après discussions en commission FSDIE.

3 commissions se sont réunies. 44 dossiers ont été présentés. 42 430 € ont été attribués.

Lors de l'année universitaire 2009/2010, 30 dossiers ont été examinés favorablement et 34 000 € ont été attribués.

Document présenté pour information.

#### **XI. Convention dans le cadre du Certificat en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)**

Monsieur Baginski, chargé de mission PCL, présente la convention de partenariat entre les universités de Lille 3 et Valenciennes et rappelle que notre établissement est habilité à délivrer le CLES pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien. La convention règle le dispositif de passation



des épreuves des étudiants de Valenciennes pour le CLES dans d'autres langues. Les épreuves seraient subies gratuitement pour les étudiants valenciennois, dans le cadre de leur formation.

Adoption à l'unanimité.

## **XII. Projet de création d'un module libre « Défense »**

Monsieur Deremetz, Vice-Président chargé des relations avec le monde socio-économique, a été sensibilisé au dispositif de l'intelligence économique et des nouveaux risques du 21<sup>ème</sup> siècle, lors d'un groupe de travail mis en place le 29 octobre 2010 par Monsieur le Directeur Général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle. Il nous est fait obligation de mettre en œuvre ce module même si notre master IRCOMS présente déjà des similitudes avec les actions conduites par cette formation qui s'inscrira dans le cadre d'un module transversal également proposé en formation continue aux entreprises.

Après cette présentation, Monsieur Goichot demande qui est le responsable pédagogique de cette formation. Il lui est répondu qu'il s'agira des responsables conjoints de formation s'intéressant à ce dispositif sur le site de Maubeuge. Il s'interroge aussi sur le nombre de conférences à entendre et sur le rapport à produire (qui le dirigera ?).

Monsieur Kabila lui répond que les conférences relèvent de la sensibilisation.

Mademoiselle Béglot demande si ce module est de type SCC ?

La réponse est positive. Elle poursuit en demandant quelles sont les aboutissements de ce module. Monsieur Kabila lui répond que cette formation s'intéresse à la sécurité, au piratage informatique en lien avec les entreprises, à la protection des informations et de brevets. Mademoiselle Béglot demande aussi quelles sont les dates retenues pour informer les étudiants de cette nouvelle formation. Monsieur Kabila réponds qu'ils seront avertis début janvier et que le nombre de participants aux conférences ne sera pas limité dans un premier temps et pourra même s'ouvrir à des cadres d'entreprises. A ce titre, Monsieur Kabila a pris contact avec Monsieur Blaise pour inscrire cette formation dans le module SCC.

## **XIII. Questions diverses**

### **a) Demande d'habilitation**

Notre établissement appartient désormais à la vague E. Les prochaines habilitations de diplômes sont programmées pour octobre 2013. L'habilitation accordée par le Ministère portera désormais pour 6 ans.

### **b) Universités de territoire**

Les 3 universités lilloises ont souhaité se regrouper sous la forme d'une fédération. Les 3 autres universités de la région (Artois, ULCO, UVHC) ont souhaité se rapprocher et collaborer dans un réseau d'universités de territoire. Il a donc été demandé aux Vice-Présidents CEVU et CS de ces 3 établissements de réfléchir pour construire un projet de collaboration d'enseignement et de recherche.

### c) Appel à projet IDEFI

Ce dossier concerne les formations innovantes. 20 projets seront sélectionnés. Les 3 universités lilloises présenteront un projet commun sur le thème de la formation tout au long de la vie. Les 3 universités de territoire feront de même sur la thématique transversale « logistique et transport ». L'UVHC contribuera sur la partie master-recherche. Le dossier doit être rendu pour le 19 décembre 2011 à 13h00.

### d) Le référentiel des tâches

Monsieur Goichot souligne que le projet de référentiel des tâches des enseignants est inscrit à l'ordre du jour du prochain comité technique. Sans doute aurait-il été bon, dit-il, d'examiner certaines parties de ce référentiel en CEVU.

Monsieur Kabila répond que ce dossier relève des attributions du Vice-Président ressources humaines qui pourrait être invité à en présenter le cadre général lors d'un prochain CEVU.

### e) Horaires d'ouverture du SCD

Madame Truffert indique que son service a subi une diminution de ressources affectées. En conséquence certains abonnements seront réduits et il est prévu une fermeture des bâtiments lors des vacances de février et avril 2012.

### f) Questions particulières

#### - Parcours et spécialités

Monsieur Kabila revient sur les économies d'échelle qui doivent être envisagées chaque fois que nécessaire comme les membres du CEVU ont été amené à le constater aujourd'hui avec les 2 masters de l'ISTV. Cette démarche conduira à réfléchir sur les opportunités de conserver ou non des parcours tout en maintenant les spécialités. Cette conclusion entraîne l'inquiétude de Mademoiselle Béglot sur le maintien de certains masters, notamment ceux conduisant aux métiers de l'enseignement avec de faibles effectifs. Monsieur Kabila lui répond que le Président de l'UVHC s'est toujours opposé à la fermeture de telles formations.

#### - Eclairage

Mademoiselle Béglot se soucie de l'absence d'éclairage sur le chemin conduisant de la FLLASH à la BU (approbation de Madame Truffert) et également aux abords du gymnase. Cette question sera transmise au Vice-Président Finances et Patrimoine.

**Présidence :**

Abdelhak KABILA, Vice président CEVU

**Membres présents avec voix délibérative :**

**Collège A :**

FOLLET Claudine  
PIECHOWIAK Sylvain

**Collège B :**

BOUCHART Franck  
GOICHOT François  
GOUTIN Philippe  
HAMROUN Mohammed  
RAVIART Jean-Marie

**Collège BIATOSS :**

DERUY Eric  
JOLY André  
MARTIN Hélène

**Collège Usagers :**

MAUREL Swann  
DELISSE Thomas  
LOIRS Romaric  
MALLET Quentin  
BEGLOT Chloé

**Membres invités :**

Mesdames et Messieurs BOUCHEZ Bernard, CAUDER Nathalie, GENIE-SENECHAL Sandrine, TRUFFERT Françoise, BAGINSKI Christophe, CHERRIER Emmanuel, SENECHAL Olivier, KASTELIK Jean-Claude, CHAABI Imane, LELEU Patrick, MAQUINGHEN Anne-Pascale, KIK Alexis, SFORZIN Martine.

**Pouvoirs :**

Romaric LOIRS à Chloé BEGLOT (15h45)  
GOICHOT François à BOUCHART Franck  
VAAST Séverine à GOUTIN Philippe  
BECK Corinne à DERUY Eric  
GOUAZE Serge à HAMROUN Mohammed  
PAGLIA Christopher à MALLET Quentin

**Le Vice Président CEVU,**



**Abdelhak KABILA**